

COMITE DE PILOTAGE  
SECRETARIAT TECHNIQUE

**7<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire du Comité de Pilotage, Salle de réunion du  
Secrétariat Technique de l'ITIE-Togo, le lundi 14 janvier 2013**

---

*Compte rendu*

L'an deux mil treize et le lundi quatorze janvier, le Comité de pilotage a tenu une réunion extraordinaire dans la salle de réunion du Secrétariat technique de l'ITIE-Togo en vue d'approuver l'étude de cadrage du deuxième rapport ITIE-Togo et le choix du validateur pour l'évaluation du processus ITIE au Togo. La réunion était dirigée par le Vice-président du Comité de pilotage, Monsieur Badawasso T. Gnaro.

Treize membres du Comité de pilotage, dont un par procuration, ont pris part à cette réunion. Deux membres s'étaient excusés. Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur national assisté de ses collaborateurs.

La réunion a débuté à 15 heures 15 minutes avec les mots de bienvenue du Vice-président du Comité de pilotage, Monsieur Badawasso Gnaro qui a présenté l'ordre du jour comme suit :

1. Adoption de la version finale de l'étude de cadrage présentée par le cabinet Moore Stephens pour l'élaboration du deuxième rapport de l'ITIE au Togo
2. Approbation du choix du validateur pour l'évaluation du processus de l'ITIE au Togo
3. Approbation du contrat proposé pour signature entre le validateur et le gouvernement togolais
4. Désignation des délégués du collège de l'administration publique et de ceux du collège des industries à la 6<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE

**1. Adoption de la version finale de l'étude de cadrage présentée par le cabinet Moore Stephens pour l'élaboration du deuxième rapport de l'ITIE au Togo**

Le Vice-président a donné la parole aux experts du cabinet Moore Stephens pour présenter la version finale de l'étude de cadrage. Monsieur Karim Ghezaiel a présenté la note de synthèse sur le périmètre de conciliation et la matérialité en faisant ressortir la nécessité pour le Comité de pilotage de définir un seuil de signification pour l'écart qui sera éventuellement dégagé des travaux de réconciliation des paiements et recettes de l'année 2011. Il a également proposé de retenir pour chaque matérialité un seuil de cent mille francs CFA au maximum. Enfin, il a

recommandé d'inclure le Fonds spécial d'électrification de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité parmi les agences gouvernementales pour une meilleure couverture.

A la suite de sa présentation, le vice-président a donné la parole aux membres du Comité de pilotage pour leurs observations. Monsieur Kokou Attitso a cherché à comprendre ce qui a permis de déterminer le seuil de 2% pour l'écart acceptable après la réconciliation des données fournies par les entreprises et les agences gouvernementales. Il voudrait savoir si le montant de cent mille francs arrêté comme montant non significatif est cohérent par rapport à la nature des flux à déclarer et enfin pourquoi l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité est-elle retenue comme une régie financière de l'Etat. Cette dernière question a également préoccupé Messieurs Takpa et Todzro.

L'expert de Moore Stephens a expliqué que l'écart de 2% est le minimum acceptable compte tenu de la taille des entreprises minières du pays et vu les chiffres déclarés dans le rapport de 2010. Il peut être moins de 2% selon que le poids des industries est grand. Le montant de cent mille francs proposé comme montant non significatif est déterminé en tenant compte des montants minimum déclarés dans le premier rapport comparé à l'écart définitif. Ce montant rapporté à l'écart estimatif du présent rapport est réellement non significatif, a fait observer le Coordonnateur national de l'ITIE au Togo, Didier Kokou Agbémadon.

Quant au Fonds spécial d'électrification, c'est un compte de l'ARSE, a dit l'expert de Moore Stephens qui affirme que l'ARSE étant une institution de l'Etat et ayant son Commissaire aux comptes, on peut l'inclure dans les régies financières de l'Etat puisque ce fonds perçoit des paiements effectués à l'Etat par les industries extractives. Il faut rappeler que son omission du champ couvert pour l'année 2010 a pénalisé le premier rapport du Togo. À ce niveau, le vice-président a fait observer que ce compte ne saurait être considéré comme une régie financière de l'Etat et que ce fait est une anomalie qui ne saurait perdurer. Monsieur Todzro a rappelé qu'il avait été convenu que la décision de retenir le Fonds spécial d'électrification comme une agence gouvernementale au cours de l'exercice 2011 est une disposition transitoire et que les mesures nécessaires doivent être prises pour mettre fin à la collecte de paiements des industries extractives par ce fonds.

Sous réserve de cette disposition, le Comité de pilotage a adopté la version finale de l'étude de cadrage soumise par le cabinet Moore Stephens.

## **2. Approbation du choix du validateur pour l'évaluation du processus de l'ITIE au Togo**

Le Vice-président a donné la parole au Coordonnateur national qui a expliqué la procédure qui a conduit au recrutement du cabinet CAC 75 retenu pour l'évaluation

du processus de l'ITIE au Togo. Il a ensuite demandé au chef de la cellule collecte et traitement de données d'expliquer les critères de notation qui ont permis de sélectionner le meilleur cabinet.

A la suite de ces explications, les membres du Comité de pilotage ont approuvé le choix du cabinet CAC 75 à l'unanimité.

### **3. Approbation du contrat proposé pour signature entre le validateur et le gouvernement togolais**

Le chef de la cellule collecte et traitement de données a indiqué que le contrat est celui contenu dans la demande de proposition envoyée au cabinet. Après avoir suivi des explications sur les termes de ce contrat qui doit intervenir entre le cabinet CAC 75 et le gouvernement togolais, le document a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité de pilotage.

Les décisions relatives aux points 1, 2 et 3 sont contenues dans une résolution adoptée en trois points à l'unanimité des membres du Comité de pilotage.

### **4. Désignation des délégués du collège de l'administration publique et de ceux du collège des industries à la 6<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE**

Le Coordonnateur national a rappelé aux membres du Comité de pilotage que seul le collège de la société civile a pu désigner ses membres devant prendre part à la 6<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE qui se tient à Sydney en Australie les 23 et 24 mai 2013. La désignation de ceux des collèges de l'administration publique et des industries extractives est toujours attendue. Il a donc souhaité que ces désignations se fassent séance tenante à la fin de la réunion du Comité de pilotage. Le vice-président a alors clôturé la réunion extraordinaire du Comité de pilotage tout en demandant aux membres des deux collèges sollicités de se concerter pour communiquer les noms de leurs représentants à la conférence mondiale au Coordonnateur national avant de quitter le Secrétariat technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 17 heures.

Fait à Lomé, le

Le Coordonnateur National

Le Vice-président



**Didier Kokou AGBEMADON**



**Badawasso T. GNARO**